

RAPPORT ANNUEL 2006

**Tableau récapitulatif des immobilisations
et
Annexe au bilan**

Annexe au bilan au 31 décembre 2006

	2006 CHF	2005 CHF
1. ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS		
Titres de placement		
Titres en portefeuille nantis auprès de l'UBS SA, Genève, en garantie du crédit d'exploitation, (limite de crédit de CHF 500'000.00) valeur comptable	505 932.50	2 162 315.15
2. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE		
Immeubles Bernex	57 279 807.00	36 975 197.00
Equipement, machines, effets du personnel, marchandises, bétail et frais de déblaiement	6 420 000.00	6 420 000.00

3. PRÉSENTATION DES COMPTES ET PRINCIPES DE COMPTABILISATION

3.1 Introduction de la norme Swiss GAAP RPC 21

Par lettre du 28 novembre 2006, le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) a informé les établissements pour personnes handicapées (EPH) et établissements médicaux-sociaux (EMS) subventionnés qu'ils étaient soumis dès l'exercice 2006, avec effet rétroactif, aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et en particulier à la RPC 21.

La Fondation a réagi à cette exigence difficilement réalisable compte tenu de la date du courrier et des implications d'une introduction de la norme RPC 21, notamment en regard de ses effets sur les comptes comparatifs des exercices antérieurs.

Dans sa réponse du 13 décembre 2006, Monsieur François Longchamp, Conseiller d'Etat, a précisé que les travaux qu'engageraient la Fondation pour respecter la norme précitée devront prendre en compte une juste proportionnalité des coûts à engager. L'objectif recherché étant de disposer dans l'avenir de comptes comparables depuis 2006.

La Fondation en retire la conclusion qu'elle pourra présenter en 2007 ses comptes selon le référentiel Swiss GAAP RPC 21 avec les comptes comparatifs de l'exercice 2006, retraités également selon cette norme.

Les principaux points qui seront modifiés par l'implémentation de la norme Swiss GAAP RPC 21 sont les suivants :

- les titres seront valorisés aux valeurs du marché, alors que les valeurs retenues dans les comptes 2006 sont les valeurs nominales pour les obligations, et les valeurs d'acquisition pour les actions,
- un tableau de financement sera présenté en annexe, avec comparaison des chiffres 2006,
- un rapport de performance sera établi, avec comparaison des chiffres 2006.

Annexe au bilan au 31 décembre 2006 suite

3.2 Présentation des comptes 2006 et principes appliqués

La Fondation applique les principes de comptabilisation et de présentation suivants :

- Les dons reçus avec une affectation formelle restrictive de la part de donateurs sont présentés distinctement et gérés séparément.
- Les dons reçus sans affectation par le donateur sont considérés par le Conseil de fondation comme étant destinés à la reconstruction et au développement du village d'Aigues-Vertes. Ils sont reversés à la Fondation pour l'entretien, la reconstruction et le développement du village d'Aigues-Vertes (FERD).
- Les fonds propres de la Fondation Aigues-Vertes sont constitués du Fonds de réserve comprenant le capital initial de CHF 10'000,00 et des résultats reportés d'exploitation, hors-exploitation et extraordinaire (voir tableau Variation des fonds propres, au point 5).
- Les fonds et subventions attribués sont présentés sous une rubrique distincte au bilan.
- Au bilan, les titres de placement sont valorisés pour les obligations à leur valeur nominale et pour les actions et autres titres de placement à leur valeur la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur du marché au 31 décembre.
- Depuis l'exercice 2005, les actifs immobilisés sont présentés à leurs valeurs d'acquisition, desquelles sont déduites les subventions et dons obtenus par objet et le fonds d'amortissement. Les amortissements annuels sont calculés sur la valeur nette entre les coûts d'acquisition moins les subventions et dons reçus, en tenant compte de la période d'utilisation estimée.

Un tableau récapitulatif de la variation des immobilisations figure au point 6.

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.1 Organisation de la Fondation et but:

La Fondation de droit privé a été inscrite au Registre du Commerce le 6 mai 1960. Elle est régie par les nouveaux statuts adoptés par le Conseil de Fondation le 3 septembre 2002.

La Fondation a pour but de contribuer par tous moyens appropriés à l'intégration sociale et économique de personnes mineures et majeures présentant une déficience intellectuelle et reconnue comme souffrant d'un handicap ou d'une invalidité.

4.2 Composition du Conseil de Fondation au 31 décembre

			2006	2005
Büchi Thomas	Président	Chancy	x	x
Sayegh Christine	Vice-prés.	Chêne-Bougeries	x	x
Babel Jean-François	Membre	Chêne-Bougeries	x	x
Bellanger François	Membre	Genève		x
Berchtold Henri	Membre	Corsier	x	x
Clément Danièle	Membre	Eloise (France)	x	x
Cuénod Robert	Membre	Versoix	x	x
Ferrero François	Membre	Chêne-Bougeries	x	x
Grand Philippe	Membre	Genève	x	x
Grange Yves	Membre	Collonge-Bellerive	x	x
Haring-Perrenoud S.	Membre	Genève		x
Lindenmeyer R.	Membre	Confignon	x	x
Pictet Guillaume	Membre	Chêne-Bougeries	x	x
Schmid Daniel	Membre	Onex	x	x
Zanoletti-Hauert G.	Membre	Crassier	x	x

Annexe au bilan au 31 décembre 2006 suite

4.3 Personnes habilitées à signer:

Membres du Conseil de Fondation	signature collective à deux avec membre du bureau
Directrice, Schneider Annelise	signature collective à deux avec membre du bureau
Mandataires commerciaux :	signature collective avec membre du bureau ou directrice

soit: Galpy Yanick, Gambacorta Marc, Larpin Jean-Claude, Zillweger Tara, Looten Berthoud Isabelle, Michellod Anne, Valente Sandra (dont signatures pour banques et CCP).

4.4 Organe de révision:

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA 10, Boulevard du Théâtre, 1204 Genève.

4.5 Indemnités versées aux membres du Conseil:

Néant.

4.6 Statut fiscal:

Le statut fiscal de la Fondation a été renouvelé le 4 octobre 2005 pour une durée de cinq ans à partir de la période fiscale 2005.

La Fondation est exonérée des impôts sur le bénéfice et le capital prévus par la LIPM.

Depuis ce renouvellement, l'exonération ne s'étend plus formellement à l'impôt immobilier complémentaire. Par ailleurs, comme auparavant, l'exonération ne s'étend pas à l'impôt calculé sur toutes les plus-values immobilières ou bénéfices résultant d'aliénation de biens et d'actifs immobiliers.

Par ailleurs, la Fondation bénéficie d'une réduction de 70 % des droits de succession afférents aux libéralités mobilières pour cause de mort qui lui sont dévolues, d'une exemption des droits d'enregistrement afférents à son capital initial de dotation et également d'une exemption des droits d'enregistrement relatifs aux donations mobilières qui lui sont faites.

Fondation pour l'entretien, la reconstruction et le développement du village d'Aigues-Vertes (FERD):

La FERD a été constituée le 11 octobre 2004. Elle a pour but exclusif de contribuer, par le biais de dons ou de prêts, à l'entretien, la reconstruction et le développement du village, à l'exclusion des frais d'exploitation. L'intégralité du Fonds de réaménagement, antérieurement constitué dans les comptes de la Fondation Aigues-Vertes, a été transférée à la nouvelle Fondation au cours de l'année 2004. Depuis 2005, les fonds reçus sans affectation du donateur sont reversés à la FERD.

La Fondation Aigues-Vertes bénéficie d'une ligne de crédit de CHF 20 millions accordée par la FERD. Les prêts accordés ne portent pas intérêt. La période de remboursement ne devrait pas être inférieure, à celle des amortissements des constructions financées par la FERD.

Annexe au bilan au 31 décembre 2006 suite

2006
CHF

5. VARIATION DES FONDS PROPRES DE L'EXERCICE 2006

Capital de dotation	10 000.00
Fonds de réserve au 31.12.2001	<u>14 331 034.30</u>
Fonds propres au 31.12.2001, avant les premiers soutiens de l'Etat de Genève	<u>14 341 034.30</u>

5.1 Résultats des exercices postérieurs:

	Exploitation CHF	Hors-exploitation et extraordinaires CHF	
2002	(862 698.25)	(674 206.06)	(1 536 904.31)
2003	11 896.31	2 751.09	14 647.40
2004	(18 697.33)	239 856.63	221 159.30
2005	(61 863.50)	219 023.59	157 160.09
2006	<u>796 011.27</u>	<u>874 609.12</u>	<u>1 670 620.39</u>
Résultats cumulés 2002-2006	(135 351.50)	662 034.37	526 682.87

5.2 Fonds propres au 31 décembre 2006

14 867 717.17

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Voir tableau ci-après.

Tableau récapitulatif des immobilisations au 31 décembre 2006

	Valeurs brutes			Subventions et dons			Fonds d'amortissement			Valeurs Résiduelles
	Val. Acquis- au 1.1.06	Mouvement de l'exercice	Total au 31.12.06	Valeur au 1.1.06	Mouvement de l'exercice	Total au 31.12.06	Valeur au 1.1.06	Mouvement de l'exercice	Total au 31.12.06	
Véhicules	699 174,65	195 259,00	894 433,65	160 124,45	8 253,30	168 377,75	366 288,20	58 832,70	425 120,90	300 935,00
Machines de bureau	367 451,35	80 014,95	447 466,30	143 406,30	6 262,30	149 668,60	161 919,23	28 635,73	190 554,96	107 242,74
Equipements de longue durée	2 169 036,00	93 457,25	2 262 493,25	461 576,90	54 373,35	515 950,25	973 515,90	128 725,95	1 102 241,85	644 301,15
Installations fixes	1 728 268,67	-376 312,30	1 351 956,37	447 439,55	0,00	447 439,55	924 763,98	-298 876,73	625 887,25	278 629,57
Immeubles	11 173 904,07	-2 097 276,00	9 076 628,07	3 298 265,54	0,00	3 298 265,54	3 739 691,07	-1 307 038,76	2 432 652,31	3 345 710,22
Rénovations et construction en cours:										
- Réaménagement du village	767 031,95	-11 707,00	755 324,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755 324,95
- Réaménagement Bâtiment d'appui	4 857,97	23 236,05	28 094,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 094,02
- Infrastructures ferme-serre / phase 2	236 980,00	0,00	236 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 980,00
- Réaménagement Artisanat	679 745,35	1 887 910,17	2 567 655,52	0,00	0,00	0,00	0,00	5 668,00	5 668,00	2 561 987,52
- Réaménagement Homme C	747 893,05	3 299 013,67	4 046 906,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 046 906,72
- Réaménagement Homme E+F	2 191 194,95	7 429 841,42	9 621 036,37	0,00	0,00	0,00	0,00	23 542,00	23 542,00	9 597 494,37
- Réaménagement Verger	1 212 132,35	1 677 941,57	2 890 073,92	0,00	0,00	0,00	0,00	22 731,00	22 731,00	2 867 342,92
- Infrastructures communes 2ème phase	1 473 654,04	3 689 508,01	5 163 162,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 163 162,05
- Réaménagement Begonia	290 914,40	1 117 337,75	1 408 252,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 408 252,15
- Réaménagement Pâquerette	65 362,70	44 619,45	109 982,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 982,15
- Réaménagement Crocus	122 396,20	86 206,50	208 602,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 602,70
- Réaménagement Prinevière	43 695,00	39 572,95	83 267,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 267,95
- Réaménagement Ancienne Grande Salle	43 517,70	13 576,30	57 094,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 094,00
- Réaménagement Abricotier	7 094,70	95 186,90	102 281,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 281,60
- Réaménagement Noisetier	8 497,40	111 398,85	119 896,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 896,25
- Réaménagement Clochette	49 765,00	32 015,95	81 780,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 780,95
- Réaménagement Lilas	75 454,50	42 581,30	118 035,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 035,80
- Réaménagement Aménagements extérieurs	89 008,35	401 585,97	490 594,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 594,32
- Réaménagement mobilier et équipement	25 000,00	413 943,80	438 943,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438 943,80
SOUS-TOTAL	8 134 195,61	19 393 769,61	27 527 965,22	0,00	0,00	0,00	0,00	51 941,00	51 941,00	27 476 024,22
TOTAUX	24 272 030,35	17 288 912,51	41 560 942,86	4 510 812,74	68 888,95	4 579 701,69	6 166 178,38	-1 337 780,11	4 828 398,27	32 152 842,90

Fondation pour l'entretien, le réaménagement et le développement du village d'Aigues-Vertes, Bernex

Annexe au bilan au 31 décembre 2006

1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Organisation de la Fondation et but:

La Fondation de droit civil a été inscrite au Registre du Commerce le 11 octobre 2004. Elle est régie par les statuts adoptés par le Conseil de Fondation le 5 octobre 2004.

La Fondation a pour but exclusif de contribuer, par le biais de dons ou de prêts, à l'entretien, la reconstruction, le développement du village d'Aigues-Vertes, à l'exclusion des frais d'exploitation, en participant à la prise en charge, pour le compte de la Fondation Aigues-Vertes au paiement:

- de la reconstruction des bâtiments composant le village et de leur entretien;
- des frais de rénovation des bâtiments composant le village d'Aigues-Vertes;
- des coûts de développement et de constructions de nouveaux bâtiments utilisés par la Fondation Aigues-Vertes.

Composition du Conseil de Fondation au 31 décembre			2006	2004/5
Schmid Daniel	Président Membre	Onex	x	x
Pictet Guillaume	Membre	Chêne-Bougeries	x	x
Lindenmeyer René	Membre	Confignon	x	
Bednarczyk Serge	Président			x

Personnes habilitées à signer :

Tous les membres du Conseil de Fondation ont la signature collective à deux.
Mesdames Schneider A. et Valente S. ont la signature collective à deux pour les comptes bancaires.

Organe de révision:

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA, 10 boulevard du Théâtre, 1205 Genève

Indemnités versées aux membres du Conseil :

Néant

Fondation pour l'entretien, le réaménagement et le développement du village d'Aigues-Vertes, Bernex

Annexe au bilan au 31 décembre 2006 suite

Statut fiscal:

- Exonération des impôts sur le bénéfice et le capital pour une durée de 5 ans à partir de la période fiscale 2004.
- Réduction de 70% des droits de succession afférents aux libéralités mobilières pour cause de mort, pour une durée de 5 ans à partir de la période fiscale 2004.
- Réduction de 70% des droits d'enregistrement relatifs aux donations mobilières, pour une durée de 5 ans à partir de la période fiscale 2004.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES ET PRINCIPES DE COMPTABILISATION

- Les dons et les reçus par la FERD sont attribués à son but social soit l'entretien, la reconstruction et le développement du village.
- Au bilan, les titres de placement sont valorisés pour les obligations, à leur valeur nominale et pour les actions et autres titres de placement, à leur valeur la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché au 31 décembre.
- Les prêts de FERD accordés à la Fondation Aigues-Vertes dans le cadre d'une ligne de crédit de CHF 20'000'000 ne portent pas intérêt et ne comprennent pas de délai de remboursement.
- Les promesses de dons fermes sont présentées au bilan. Au 31 décembre 2006, ce poste comprend notamment une promesse de don de la Loterie Romande à recevoir en 2007 de CHF 250'000. Ce montant fait partie d'un don global de CHF 1'000'000 attribué en 2003.

3. VARIATION DES FONDS PROPRES DE L'EXERCICE 2006

Capital de dotation au 11.10.2004	12 000 000.00
Fonds de réserve, résultat reporté du premier exercice	7 998 707.18
Résultat de l'exercice	<u>913 156.08</u>
Fonds propres nets au 31 décembre 2006	<u><u>20 911 863.26</u></u>